

# Filtrer et loguer

## Yes we can !

**Eric Barbry**  
**Avocat**  
**Directeur du pôle « droit du numérique »**  
**Cabinet Alain Bensoussan**



# Introduction

- Le contexte
  - Le numérique
- L'enjeu
  - Encadrer et tracer
- Le défi
  - La responsabilité
- L'actualité :
  - La jurisprudence du TGI Paris, Ord 5 mars 2009
    - Adresse IP permet d'identifier l'abonné....

# Plan

1. Problème de base

2. Obligations évidentes

3. Risques importants

4. Mise en œuvre délicate

# 1 Un problème de base

- Un problème de définition
- Un problème de compréhension
- Un problème de besoin



# Un problème de définition

- Pas de lois dédiées
  - Ni sur les logs ni sur les filtres
    - quelques textes : Education nationale ou Cnil y font référence
- Pas de définitions
  - Ni des logs, ni des filtres
    - Arrêté du 27 juin 1989 « Mise en correspondance de formes selon un ensemble prédéfini de règles ou de critères » !
- Des termes « juridiques » approchants
- Absence de cohérence d'ensemble

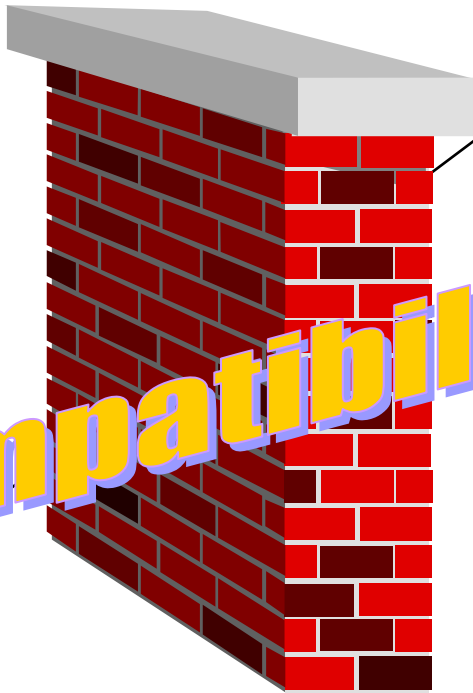
# Un problème de compréhension

- Filtrage des contenus
  - Jurisprudence hébergeurs et web 2.0
  - CPI « moyen de sécurisation »
- Filtrage des personnes
  - Nationalité
  - Récidiviste
- Filtrage des accès
- Filtrage protocolaire

- Données de trafic
  - CPCE
- Données de connexion
  - CPCE
- Données d'identification
  - LCEN
- Journaux d'historisation
  - Cnil

**Monitoring**

**compatibilité ?**

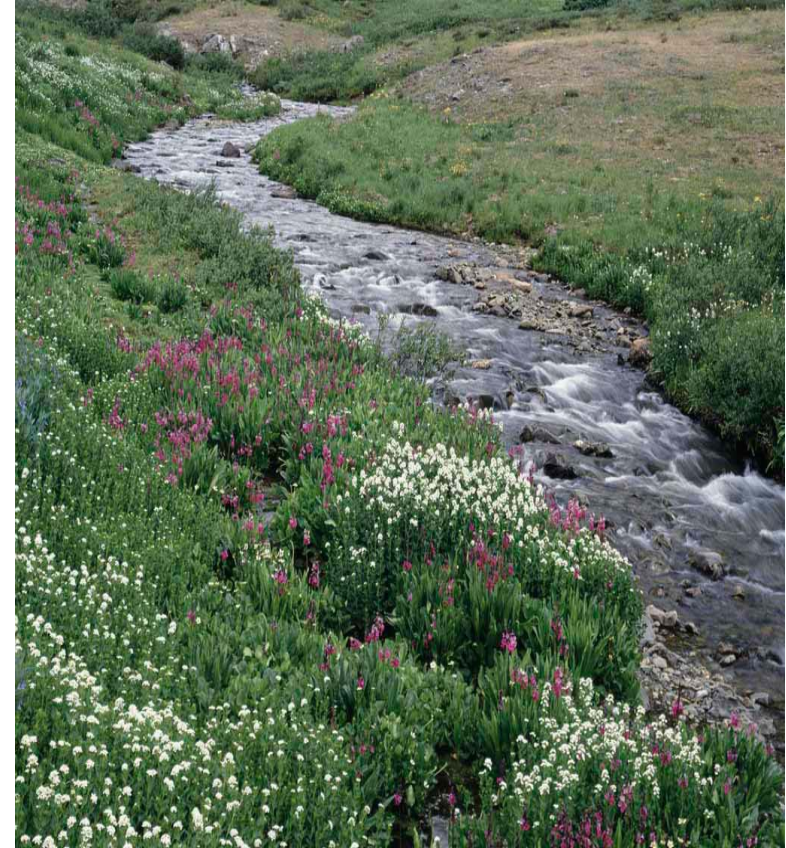


**Preuve**



## 2 Des obligations évidentes

- Les obligations légales
- Les obligations jurisprudentielles
- Le bon sens près de chez vous...
  - Autrement appelé « principe de précaution »





# Décision 276/1999 CE

« Considérant que la promotion de l'autoréglementation de l'industrie et des systèmes de suivi du contenu, **le développement des outils de filtrage et des systèmes de classement** fournis par l'industrie et une sensibilisation accrue portant sur les services offerts par l'industrie, de même que l'encouragement de la coopération internationale entre toutes les parties concernées, **joueront un rôle crucial dans la consolidation de cet environnement sûr** et contribueront à lever les obstacles au développement et à la compétitivité de l'industrie concernée ». (Considérant 5)

# Les obligations spéciales

- Prestataires télécoms
  - Données de trafic 1 an
    - Conditions précises pour la conservation et la communication
- Prestataires Internet
  - En attente depuis 2004
    - Chacun fait ce qu'il peut
- Banque – Bourse – Santé
- Secteurs « sensibles » ou « infrastructures essentielles »

# Reste des zones d'ombre ...

« Les personnes qui, au titre d'une activité professionnelle principale ou accessoire, offrent au public une connexion permettant une communication en ligne par l'intermédiaire d'un accès au réseau, y compris à titre gratuit, sont soumises au respect des dispositions applicables aux opérateurs de communications électroniques en vertu du présent titre » - Loi Sarkozy art 5

**+ jurisprudence BNP  
nous sommes tous des FAI**

# Les obligations particulières

- Protection des mineurs
- Protection des auteurs
- Protection des consommateurs
- Protection de tous contre certains contenus
  - Pedo-pornographie, loi 1881, jeux de hasard, ...

# Droit d'auteurs

## ■ Le pouvoir des uns

- L 335-12 « Le titulaire d'un accès à des services de communication au public en ligne doit veiller à ce que cet accès ne soit pas utilisé à des fins de reproduction ou représentation d'œuvres de l'esprit sans l'autorisation des titulaires de droits (...) lorsqu'elle est requise, en mettant en œuvre les moyens de sécurisation qui lui sont proposés par le fournisseur de cet accès en application de l'article 6 de la LCEN »

## ■ Le pouvoir des autres

- Le pouvoir du juge au regard de la LCEN (art 6)
- Projet Adopi : autorise le juge à prendre « toutes mesures propres à prévenir ou à faire cesser une atteinte » incluant le filtrage

# Les jurisprudences

- Filtres :
  - Yahoo, Aaargh, Vivastreet, ...
- Logs
  - Entreprise martin
    - Présumé être professionnel
    - Légitime un licenciement

# Position de la Cnil

- Guide pratique de la Cnil « pour les employeurs et les salariés »
- Droit des filtres
  - Conditions d'accès à Internet
- Droit des logs
- Droit des administrateurs

# Obligations générales

## Art 1383 Code Civil

« Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence »

## 1384 Code Civil

« on est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre (...) les maîtres et les commettants du dommage causé par leurs domestiques et préposés dans les fonctions auxquelles ils les ont employés »

## 121-2 Code pénal

« Les personnes morales, à l'exclusion de l'Etat, sont responsables pénalement (...) des infractions commises, pour leur compte, par les organes dirigeants ou représentants »



# Principe de précaution

- Le risque existe, les solutions aussi
- Les bonnes pratiques sont là
- Dans le doute protège toi des autres
- Dans le doute protège les autres contre eux mêmes

# 3 Risques importants

- Dans l'absence de mise en œuvre
- Dans la mise en œuvre
- Dans le fait de faire faire par autre ...
- Le facteur humain



# Les risques liés à la jurisprudence

- IBM/Flammarion
  - L'informatique est un produit dangereux
- Tati
  - Sécurise ton ordi ...
- Lucent
  - L'employeur peut être responsable
- Les entreprises du Web 2.0
  - Dans l'œil du cyclone

# La vie privée résiduelle

- L'accès n'est pas un dû
- La vie privée résiduelle n'est pas un absolu
- La vie privée résiduelle n'est pas une fatalité
- Vie privée résiduelle v. vie professionnelle résiduelle

# Les pays à protection UE

Droit civil

Common Law

Droit coutumier

Systèmes Mixtes

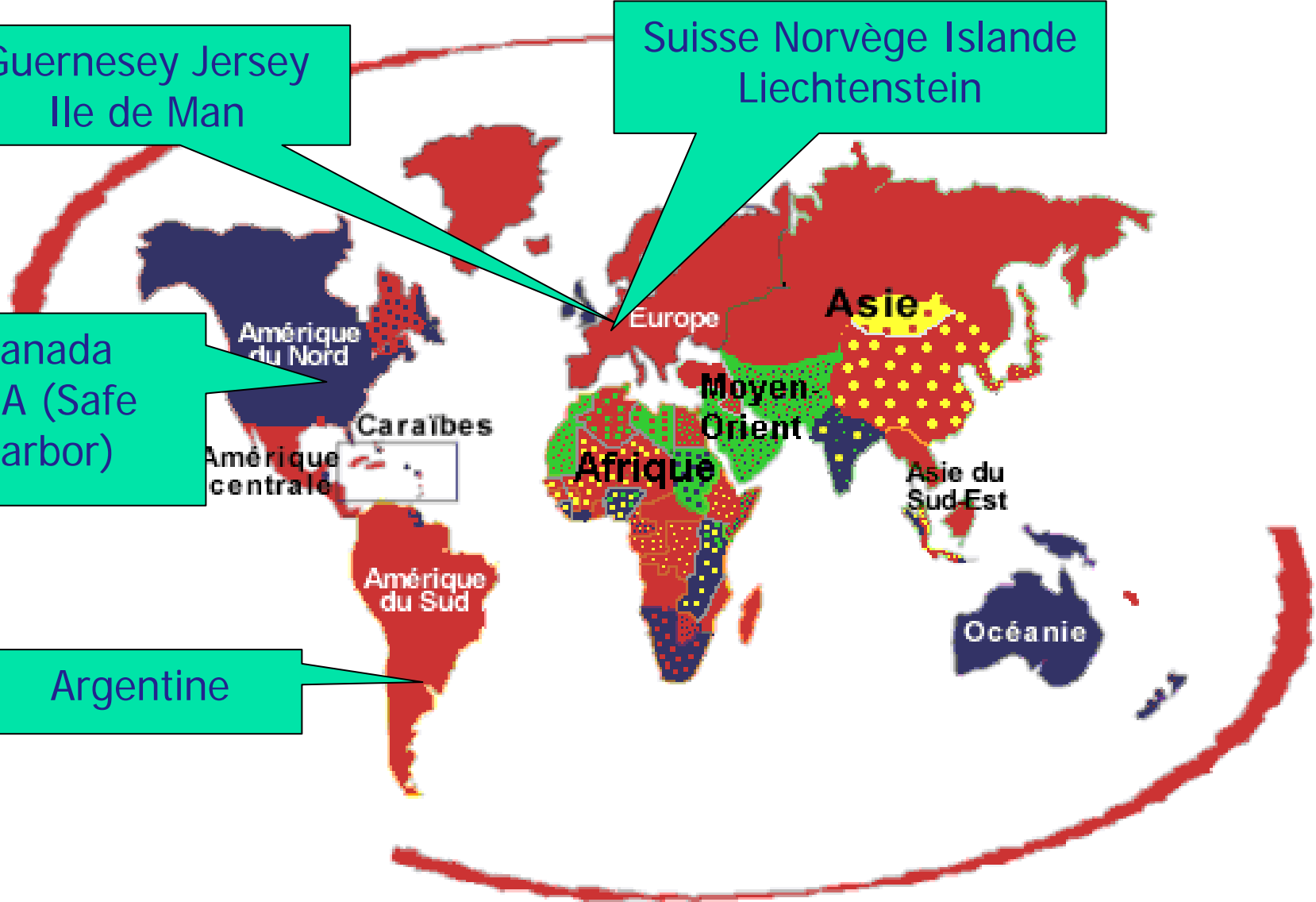
Droit musulman

Guernesey Jersey  
Ile de Man

Suisse Norvège Islande  
Liechtenstein

Canada  
USA (Safe Harbor)

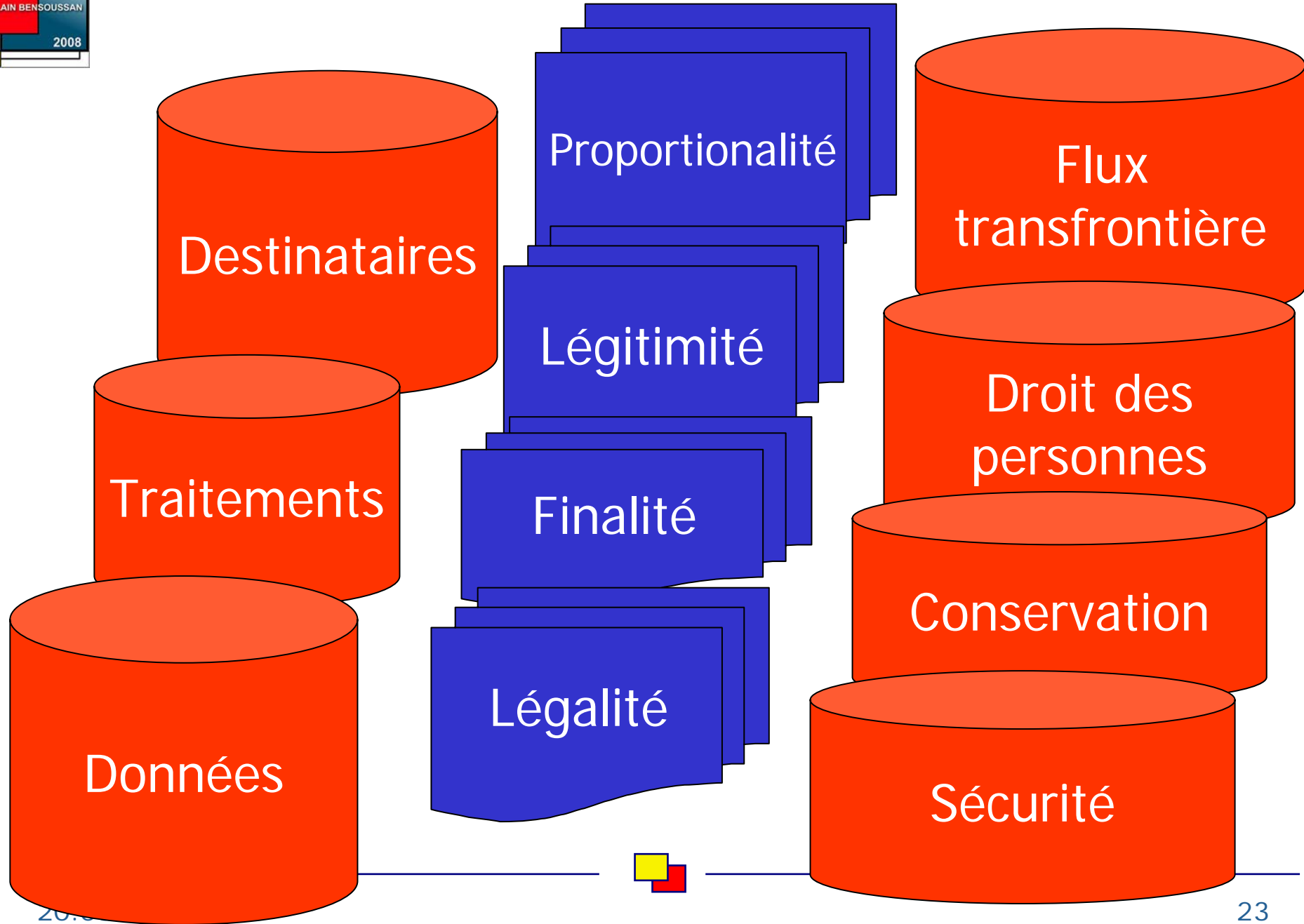
Argentine



# 4 Mise en œuvre

- Droit I&L
- Droit du travail
- Droit de la preuve





# La Cybersurveillance, légitime

Formalité  
CNIL

Formalité  
Sociale

Légal

Légitime

Proportionné

Information

Transparent

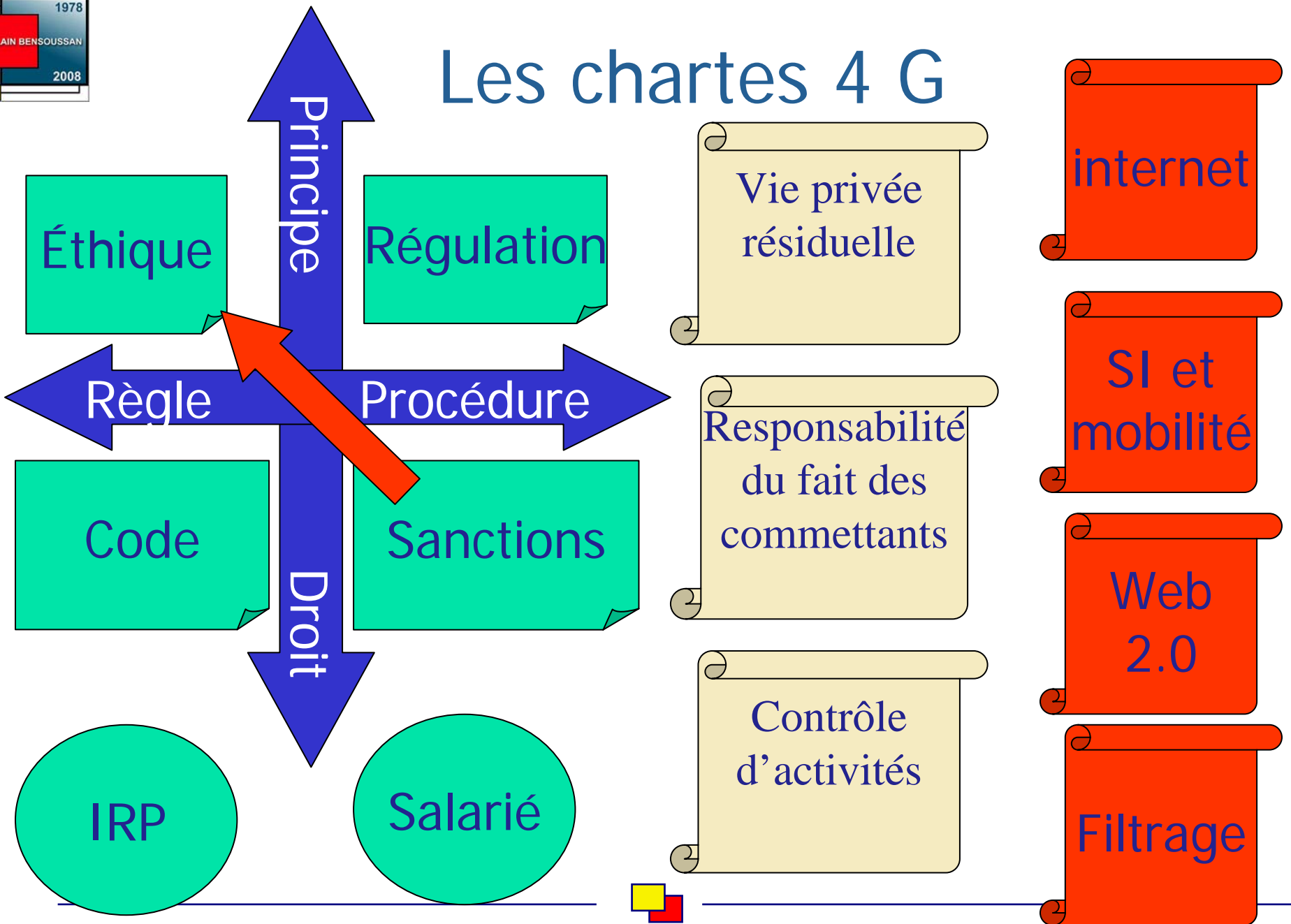
Loyal

Vie privée  
résiduelle

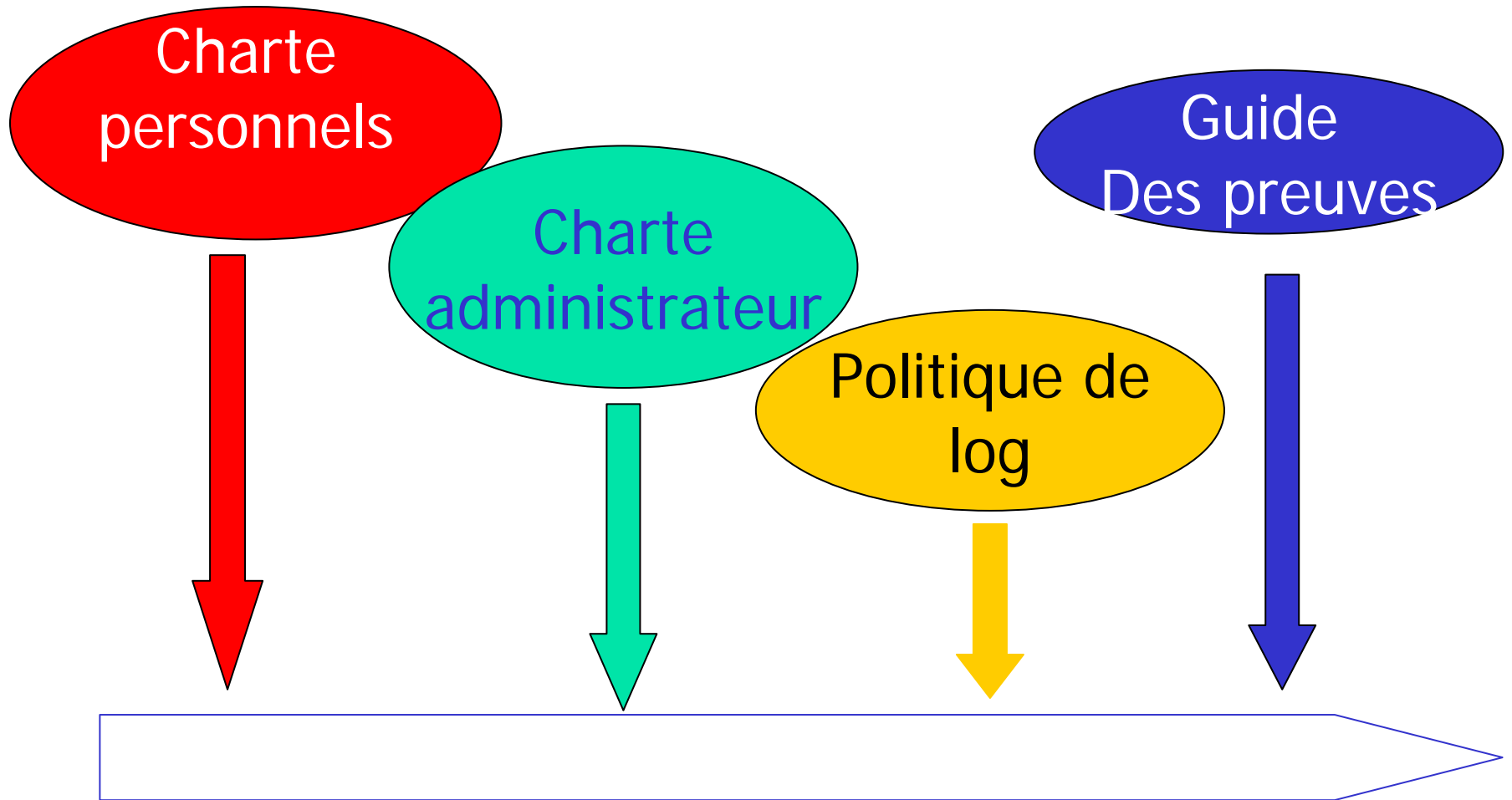
Présence



# Les chartes 4 G



# Tendances 2002/2008



# Code l'archivage

- Données à caractère personnel
  - Durée et finalité
- Droit à l'oubli
- Durée de péremption
  - Actif v. Passif
- Droit à l'anonymat
  - Identité et profil

# Avenant sécurité

- Contrat & Mentions obligatoires
- Obligation de sécurité
- Obligation d'instruction
- Obligation d'audit



# Veille juridique

## Un droit en devenir

- Evolution jurisprudentielle constant
- Evolution des textes actuels
  - LCEN en attente décret depuis 4 ans !
- Conditions d'application des textes
  - Ex : Vision Cnil
- Et pourquoi pas un droit spécifique
  - Droit de constitution
    - Preuve
  - Droit de protection
    - STAD

**MERCI DE VOTRE ATTENTION  
AVEZ VOUS DES QUESTIONS ?**

**eric-barbry@alain-bensoussan.com**  
**Tel 01.41.33.35.35. - Fax 01.41.33.35.36**  
**Port 06.13.28.91.28**